



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 11 octobre 2023

Délibération n° 28

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 05 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
19/10/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Madame Brigitte BENAT à Monsieur François CHATAING, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Madame Ginette VINCENT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME

Secrétaire de séance : Guy CHOUVET

La séance a été levée à : 22 H 40

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Ecole Jeanne D'arc : modification du plan de financement
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération du 21 décembre 2021, les travaux d'aménagement de l'école Jeanne d'Arc ont été approuvés.

Le plan de financement prévisionnel portait sur une dépense hors taxes de 3 040 257 €.

Suite à la conjoncture économique actuelle, il a été constaté une hausse très importante de certains matériaux et des énergies, qui s'ajoute à l'actualisation des prix depuis 2021.

Délibération n°28 du mercredi 11 octobre 2023

De plus, des modifications techniques ont été demandées pour l'escalier extérieur, et pour le renforcement de l'auvent, ce qui s'ajoute aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France pour des tuiles Canal Pondex à la place de tuiles Oméga 10.

Ces circonstances entraînent un montant total hors taxes de modifications et de révisions pour les travaux de 876 248,15 €.

Le coût hors taxes de l'opération s'élèverait à 3 916 505,15 €.

Le plan de financement actualisé serait le suivant :

Financiers	Montant	Taux
ÉTAT Fonds vert	697 400,00 €	17,81 %
RÉGION	1 216 103,00 €	31,05 %
FEDER 2021-2027 Axe 2	467 686,00 €	11,94 %
Agglomération du Puy-en-Velay via ADEME	58 000,00 €	1,48 %
VILLE du Puy-en-Velay	938 357,09 €	37,72 %
TOTAL des dépenses HT	3 916 505,15 €	100,00 %

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 783 301,03 €, soit un montant total restant à charge de la Ville de 1 721 658,12 € avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/10/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant actualisé des travaux d'aménagement de l'école Jeanne d'Arc,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 2
Jean-François EXBRAYAT, Marlène LASHERME

Signé le 11 octobre 2023,
Le Secrétaire de séance,
CHOUVET Guy,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 11
octobre 2023